Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-213500630-20260521-2026_22-DE

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 mai, à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué,
S'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Monsieur GALLE Christian.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Etaient présents : GALLE Christian - DELAUNAY Joseph – HUBEAU Maryvonne – BAGOT Johann - LEGEAI Danielle – CHAUVIN Jérémy - DERENNES Isabelle – DANDIN François – LEFEBVRE Sofana – JOULAUX Marie-Paule.
Était absent : BERTIN Ronan
Était excusé : BERTIN Ronan

Mme Danielle LEGEAI a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 mai 2026 *Date d'affichage : 7 mai 2026*

2026 / 22

Lotissement Le Pré du Bocage
RETROCESSION VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société PROMOGAULE, aménageur et propriétaire du lotissement Le Pré du Bocage sollicite la commune pour une rétrocession des équipements communs aux col-lotis, voierie, réseaux et espace verts.

Cette cession se ferait à titre gratuit et les frais d'acte seraient à la charge du cédant.

Un projet de convention est présenté.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour lui donner mandat afin de signer tous les actes afférents.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tout acte relatif à la rétrocession des équipements collectifs du lotissement Le Pré du Bocage à la commune par la société Promogaule.

Publié le 22 mai 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian GALLE

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT 35140

Le registre dûment signé
Le Maire,
Christian GALLE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355